

Mairie du Kremlin-Bicêtre  
**REGISTRE DES ARRÊTÉS DU MAIRE**

**ARRÊTÉ N°2024-288**

**Autorisation enseigne  
SOCIETE GENERALE  
22 avenue Eugène Thomas**

Le Maire de la commune du Kremlin-Bicêtre,

Vu la demande d'autorisation déposée en mairie par +Monsieur Pierre THOMAS, le 29 avril 2024, enregistrée sous le numéro AP 094-043-24W-7012, en vue d'installer une enseigne sur un local situé 22 avenue Eugène Thomas ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le Code de l'environnement, Chapitre 1<sup>er</sup> Titre V et notamment les articles R581-7, R 581-9, R 581-10, R 581-13 et R 581-16 fixant les dispositions générales relatives aux autorisations d'enseigne ;

Vu le règlement local de publicité intercommunal du Grand Orly seine Bièvre, en date du 13 décembre 2022;

Vu l'avis de l'Architecte des Bâtiments de France en date du 15 mai 2024 qui indique que « *la hauteur de l'enseigne bateau ne dépassera pas 40 cm pour minimiser l'impact de celle-ci en covisibilité avec l'hôpital monument historique* » (copie jointe) ;

**ARRETE**

ARTICLE 1 : La demande d'autorisation d'installer une enseigne, objet de la présente, est accordée,

ARTICLE 2 : Le demandeur devra procéder à la dépose du volet roulant,

ARTICLE 3 : Un exemplaire du présent arrêté sera adressé :

- à Madame la Préfète du Val-de-Marne,
- au comptable de la Commune,
- à Monsieur le Commissaire de Police,
- et notifié à l'intéressé(e) pour exécution



Fait au Kremlin-Bicêtre, le

**15 JUN 2024**

Le Maire,

**Jean-François DELAGE**

**Délais et voies de recours** : le présent acte peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Melun, dans un délai de deux mois à compter de sa publication, via la plateforme « Télérecours citoyens » : [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr)

Accusé de réception en préfecture  
094-219400439-20240615-2024-288-AR  
Date de télétransmission : 18/06/2024  
Date de réception préfecture : 18/06/2024